

## Garantie standard Carlisle Fluid Technologies

La couverture de garantie standard Carlisle Fluid Technologies a une durée de UN AN, sauf spécification contraire, à compter de la date de vente par un distributeur agréé Carlisle Fluid Technologies à l'utilisateur final d'origine. Sauf dans le cadre d'une éventuelle garantie Spéciale, Étendue ou Limitée applicable publiée par Carlisle Fluid Technologies pour un produit particulier, Carlisle Fluid Technologies s'engage, pendant une durée de UN AN à compter de la date de la vente, à réparer ou remplacer toute pièce de l'équipement reconnue défectueuse par Carlisle Fluid Technologies.

Bien que des règles générales soient exposées ci-dessous, le choix final entre une réparation et un remplacement d'un produit défectueux dans le cadre de la présente politique de garantie reste à la seule discrétion de Carlisle Fluid Technologies. En général, la politique de Carlisle Fluid Technologies est de réparer les produits sauf si la réparation de cet article coûterait plus de 50 % du prix net, auquel cas la politique de Carlisle Fluid Technologies est de remplacer le produit.

### CONDITIONS DE RÉPARATION:

Carlisle Fluid Technologies accepte les recours en garantie et émet un avoir pour la réparation d'un produit défectueux si:

- Le recours est effectué dans la période de garantie du produit défectueux
- Le recours correspond à des frais couverts par la garantie de Carlisle Fluid Technologies
- Les réparations sont effectuées par un distributeur agréé Carlisle Fluid Technologies
- Le Formulaire de recours en garantie a été rempli et envoyé
- Le recours ne dépasse pas 50 % du prix net
- Pour un recours en garantie standard, Carlisle Fluid Technologies s'engage à rembourser le distributeur intervenant pour le service après-vente des pièces remplacées sous garantie, des frais de main-d'oeuvre et de déplacement associés, à condition de respecter les forfaits fournis par Carlisle Fluid Technologies au distributeur et que la demande de remboursement soit effectuée dans les 30 jours des opérations de service après-vente effectuées.

### CONDITIONS DE REMPLACEMENT:

Carlisle Fluid Technologies accepte les recours en garantie pour remplacement d'un produit défectueux si:

- Le recours est effectué dans la période de garantie du produit défectueux
- Le produit n'a pas été conservé chez le distributeur Carlisle Fluid Technologies plus de 12 mois avant sa vente à l'utilisateur final
- Le recours est effectué par un distributeur agréé Carlisle Fluid Technologies
- Le Formulaire de recours en garantie a été rempli et envoyé
- Le recours dépasse 50% du prix net

## RECONNAISSANCE DES DÉFAUTS

- La garantie standard de Carlisle Fluid Technologie se base sur un renvoi en port payé de l'équipement censément défectueux à un distributeur agréé Carlisle Fluid Technologies pour vérification du défaut signalé. Si le défaut signalé est ainsi vérifié, Carlisle Fluid Technologies s'engage à réparer ou à remplacer gratuitement les pièces défectueuses. L'équipement sera alors renvoyé à l'acheteur d'origine en port payé.
- Si Carlisle Fluid Technologies souhaite faire renvoyer les pièces, une copie du formulaire de recours en garantie et une autorisation de retour de marchandise vous seront envoyés avec des instructions sur la façon de renvoyer les pièces. Carlisle Fluid Technologies s'engage à payer tous les frais d'expédition normaux, taxes et droits de douane pouvant être subis pour l'expédition du produit à Carlisle Fluid Technologies par le distributeur agréé Carlisle Fluid Technologies.
- Si le contrôle de l'équipement ne révèle aucun défaut de matériau ni de main-d'oeuvre, les réparations pourront être effectuées pour un montant raisonnable, incluant le prix des pièces, de la main-d'oeuvre, de l'expédition et autres frais de transport. Vous serez averti de ces frais avant le début de tout travail de réparation.

L'avoir correspondant au recours en garantie des distributeurs agréés Carlisle Fluid Technologies ne sera émis au profit du distributeur Carlisle Fluid Technologies qu'à la réception en retour par Carlisle Fluid Technologies du produit demandé et de l'acceptation du recours en garantie par Carlisle Fluid Technologies. Le refus de tout recours en garantie est à la seule discrétion de Carlisle.

Des exceptions sont possibles.

## APPROBATION PRÉALABLE

L'approbation préalable par Carlisle Fluid Technologies est nécessaire avant tout recours ou remboursement de frais de réparation ou autres montants réclamés ultérieurement dans le cadre de la garantie, si:

- Un recours concerne des frais non couverts par la politique de recours en garantie standard
- Veuillez aussi contacter préalablement le service à la clientèle Carlisle Fluid Technologies Customer quand le coût de garantie estimée dépasse un total de €500 / £300 / \$500, ou si vous avez un doute quelconque sur le fait que votre recours pourrait nécessiter une approbation préalable.

## EXCLUSIONS DE GARANTIE

- Carlisle Fluid Technologies ne saurait être responsable de l'usure générale normale ou de tout défaut, dommage ou usure causé par une chute, un défaut d'installation, une erreur d'application, des matériaux abrasifs, la corrosion, un entretien incorrect ou inapproprié, la négligence, un accident, une dégradation ou une substitution par des pièces ou composants autres que d'origine Carlisle Fluid Technologies. Carlisle Fluid Technologies ne saurait être tenu responsable de tout défaut de fonctionnement, dommage ou usure causé par l'incompatibilité de l'équipement Carlisle Fluid Technologies avec des structures, accessoires, équipements ou matériaux non fournis par Carlisle Fluid Technologies.
- Les articles non couverts par la politique de garantie de Carlisle Fluid Technologies sont notamment le réglage des garnitures ajustables, le remplacement de joint ou de garniture, les accessoires, équipements, matériaux ou composants vendus mais non fabriqués par Carlisle Fluid Technologies. Ces articles vendus mais non fabriqués par Carlisle Fluid Technologies (par exemple moteurs, contacteurs, flexibles, etc.) sont couverts par la garantie, le cas échéant, de leur constructeur seulement.
- L'usure normale n'est pas considérée comme un défaut de matériau ni de main-d'oeuvre.
- Les coûts ou frais d'intervention ne sont pas couverts par la politique de garantie sans approbation préalable.
- Les montants de recours dépassant les forfaits de réparation en garantie ne sont pas couverts par la politique de garantie sans approbation préalable.
- La politique de garantie ne couvre pas les recours dont les formulaires n'ont pas été fournis ou ont été fournis incomplets.
- Les recours en remboursement de garantie doivent être envoyés dans les 30 jours de l'accomplissement du service après-vente pour être pris en compte dans le cadre de la politique de garantie.
- L'avoir correspondant au recours en garantie des distributeurs agréés Carlisle Fluid Technologies ne sera émis au profit du distributeur Carlisle Fluid Technologies qu'à la réception en retour par Carlisle Fluid Technologies du produit demandé et de l'acceptation du recours en garantie par Carlisle Fluid Technologies. Le refus de tout recours en garantie est à la seule discrétion de Carlisle. Des exceptions sont possibles.

## ENVOI D'UN RECOURS

- Carlisle Fluid Technologies peut accepter les recours en garantie de tout client direct de Carlisle Fluid Technologies. Les utilisateurs finaux qui n'achètent pas en direct doivent effectuer leur recours par l'intermédiaire d'un distributeur agréé revendeur de Carlisle Fluid Technologies.
- Les distributeurs agréés sont censés gérer tous les recours en garantie provenant d'un utilisateur final, même si le produit a été vendu par un autre distributeur.
- Pour toute question sur les procédures de garantie ou le formulaire de recours en garantie, contactez le service clientèle de Carlisle Fluid Technologies (+44(0)1202 571111).
- Pour tout conseil sur la façon de réparer l'appareil ou si vous avez besoin d'assistance pour le dépannage, contactez l'assistance technique (+44(0)1202 571111).